

## L'oncle de Bachar al-Assad bientôt jugé en France pour blanchiment

Par TIMOTHÉE BOUTRY



Bessancourt (Val-d'Oise). Le haras de Saint-Jacques appartient à Rifaat al-Assad, tout comme plusieurs dizaines d'appartements situés dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement parisien. DR

Rifaat al-Assad, 81 ans, est soupçonné d'avoir financé ses biens immobiliers en France, évalués à 90 millions d'euros, avec des fonds publics détournés en Syrie. Il vient d'être renvoyé devant le tribunal correctionnel.

Trente-trois appartements dans un immeuble de l'avenue Kennedy, deux hôtels particuliers avenue Foch et avenue de Lamballe (Paris 16e), un château et des haras dans le Val-d'Oise... **Rifaat al-Assad**, 81 ans, l'oncle du dictateur syrien **Bachar al Assad**, possède dans la capitale un patrimoine à faire pâlir un joueur de Monopoly. Ou plutôt possédait, car tous ses biens immobiliers dans l'Hexagone, évalués à 90 millions d'euros (M€), ont été saisis par la justice.

Le dignitaire syrien vient d'être renvoyé par le juge **Renaud Van Ruymbeke** devant le tribunal correctionnel pour y répondre de blanchiment de détournement de fonds publics et de fraude fiscale aggravé, mais aussi de travail dissimulé. L'intéressé, qui fut autrefois un suppôt féroce du pouvoir exercé par son frère **Hafez al-Assad**, conteste les soupçons qui pèsent contre lui dans ce dossier symbolique des « bien mal acquis ».

## Paradis fiscaux

L'enquête, qui a démarré après une plainte de l'ONG Sherpa en 2013, a permis aux enquêteurs des douanes judiciaires de reconstituer le patrimoine accumulé par Rifaat al-Assad en France dans les années 1980, après son exil forcé de Syrie, où il n'était plus en cours. Des années fastes qui ont également permis à ce père de 16 enfants (pour quatre épouses) d'acquérir d'innombrables biens ailleurs en Europe. Dans le cadre d'une coopération judiciaire, 503 propriétés ont été saisies en Espagne (valeur estimée : 691 M€), ainsi qu'un bien à Londres évalué à 23 M€. Avant de la vendre en 2007, la famille al-Assad possédait dans la capitale britannique la deuxième plus grande résidence privée après... Buckingham Palace.

Mais pour la justice, c'est le processus trouble d'acquisition de tous ces biens qui est susceptible de constituer l'infraction de blanchiment. « *Rifaat al-Assad [a] acquis un patrimoine important depuis les années 1980 sans le mettre à son nom, soucieux à la fois de dissimuler l'origine des fonds et de ne pas apparaître comme le bénéficiaire effectif des sociétés offshore détentrices de son patrimoine* », analyse le juge Van Ruymbeke dans son ordonnance du 15 avril. Les sociétés utilisées pour gérer son patrimoine sont ou ont été immatriculées dans des paradis fiscaux (Luxembourg, Liechtenstein, Antilles néerlandaises). De nombreux virements ont également transité par des comptes à Gibraltar. Des comptes d'où sont par ailleurs sortis d'énormes sommes en liquide, pour payer les 200 personnes qui avaient suivi Rifaat al-Assad après son exil – c'est le volet travail dissimulé.

## Détournement depuis les caisses de l'État syrien

Lors du procès, le débat se concentrera sur l'origine des fonds. Sa défense évoque le versement d'un chèque de 10 millions de dollars (M\$) versé par le prince héritier saoudien en 1984, ainsi que trois autres dons saoudiens entre 2008 et 2010. Insuffisant et trop tardif, évacue le juge d'instruction, selon lequel la générosité des Saoudiens ne peut justifier à elle seule sa fortune.

Grâce au témoignage du géographe spécialiste de la Syrie **Fabrice Balanche** et à l'analyse des tableaux de comptes syriens, le juge estime que l'argent de Rifaat al-Assad a en fait été détourné des caisses du pays. « *Nous contestons fermement les accusations qui reposent sur des analyses parfaitement erronées, des raccourcis et des témoignages d'opposants politiques historiques qui se contredisent* », avaient déclaré ses avocats **Pierre Haïk**, **Pierre Cornut-Gentille**, **Julien Visconti** et **Benjamin Grundler** le mois dernier, après le réquisitoire du Parquet national financier (PNF).

Un avocat syrien réfugié en Suède, **M<sup>e</sup> Rami Hamido**, partie civile dans le dossier, a pour sa part dénoncé la spoliation par Rifaat al-Assad d'un trésor découvert sur un terrain appartenant à son grand-père. « *Mon client se réjouit que la justice française mette enfin un terme à sa tradition d'accueil des bouchers en exil et espère que les autorités françaises permettront au peuple syrien de disposer des centaines de millions détournés par Rifaat al-Assad* », appuie son avocat **M<sup>e</sup> Joseph Braham**.

## Rifaat al-Assad lassé

L'annonce du renvoi de l'ancien dignitaire syrien est évidemment une satisfaction pour SHERPA, à l'origine de la procédure. « *Cette décision est un signal fort pour tous ceux qui ont pu considérer la France comme une passerelle vers le blanchiment. Cela va peut-être décourager ceux qui avaient encore l'intention de le faire* », développe **M<sup>e</sup> Marie Dosé**, l'avocate de l'association, qui voit comme un symbole le règlement de cette enquête par l'emblématique juge Van Ruymbeke, à quelques mois de sa retraite.

En fin d'instruction, Rifaat al-Assad a semblé las de toutes ces accusations. « *Si je pouvais donner tous les biens à l'État français, je le ferais, a-t-il indiqué au juge. J'en ferais don à l'État français. C'est une charge pour moi. Cela commence à me poser un problème politique. Malgré tout cela, je dis : prenez tout, qu'on en finisse.* » Son vœu a toutes les chances d'être exaucé : la confiscation des saisies sera aussi un enjeu majeur de l'audience. ■